

Allocution de Gaston Thorn (Bruxelles, 22 janvier 1972)

Légende: Le 22 janvier 1972, à l'occasion de la cérémonie de signature à Bruxelles des actes relatifs à l'adhésion des quatre pays candidats (Danemark, Irlande, Norvège et Royaume-Uni) aux Communautés européennes, Gaston Thorn, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, prononce un discours dans lequel il rappelle l'importance du processus d'intégration européenne.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'État. 1972. Luxembourg. "Allocution de Gaston Thorn (Bruxelles, 22 janvier 1972)", p. 4-5.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_gaston_thorn_bruelles_22_janvier_1972-fr-a3f43096-a95c-41ae-9175-ebdbcbc30de.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Allocution de Gaston Thorn (Bruxelles, 22 janvier 1972)

En ces lieux chargés d'un grand passé, au cœur de la Ville de Bruxelles qui - avec Strasbourg et Luxembourg - est devenue un des symboles de l'unification européenne, nous procéderons, dans quelques instants, à un acte qui fera date dans l'histoire de nos pays et dans celle de l'Europe.

Voici vingt années déjà que la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Luxembourg ont donné vie à la première Communauté Européenne en signant, à Paris, le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Six ans plus tard, ce processus a connu de nouveaux développements à travers les Traités de Rome, instituant la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique. De leur côté, d'autres Etats européens, soucieux eux aussi de promouvoir l'unité européenne, mais choisissant une voie différente, ont signé, à Stockholm, le Traité instituant l'Association Européenne de Libre Echange.

Ainsi a commencé à se réaliser une aspiration profonde des peuples européens à une unité toujours plus étroite, qui surmonterait progressivement les obstacles et les frontières qu'au cours de notre longue histoire, les traditions et les cultures, les intérêts divergents - et trop souvent aussi les hostilités - avaient entretenus.

Aux hommes d'Etat lucides et courageux, qui s'efforcent à convaincre nos vieilles nations de tourner une page de leur histoire, nos peuples répondent, j'en suis sûr, en acceptant - voire en réclamant - une voie nouvelle vers une réalité européenne toujours plus concrète, plus solide, et même plus exigeante. Ceci est sans doute un des faits les plus saillants de la récente histoire européenne.

L'acte qu'ensemble nous posons aujourd'hui doit conférer à ce développement une sanction politique et juridique.

Les Etats qui adhèrent aux Communautés s'engagent solennellement à accepter les Traités, les décisions prises en leur exécution, les finalités politiques qui sont à la base de tout ce développement ainsi que les options prises pour le développement communautaire futur. Les Communautés, pour leur part, reconnaissent non seulement qu'une telle mutation requiert une grande volonté politique, mais encore justifie des aménagements et délais propres à éviter, ou pour le moins à atténuer, des difficultés que peut faire naître l'adhésion à des Communautés qui ont leur vie propre et dont il eut été déraisonnable d'arrêter - même temporairement - le développement continu.

L'élaboration de ce Traité et des autres actes de cette Conférence a certes donné lieu à des négociations parfois difficiles, mais toujours inspirées par une volonté réelle d'aboutir à des résultats qui tiennent compte de l'importance de tous les enjeux et des problèmes multiples qui, nécessairement, surgissent lorsqu'il s'agit de réaliser une œuvre durable et solide.

L'adhésion à nos Communautés du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège donne à notre entreprise une dimension nouvelle et un poids accru. En franchissant ce pas important, les Etats qui nous rejoignent ne renient ni leur histoire, ni les vertus et traditions qui constituent l'originalité de chacune de ces nations, pas plus que les Etats de la Communauté actuelle n'ont perdu leur personnalité propre en mettant progressivement en commun leurs économies et en s'engageant dans la voie d'une unification politique.

Certes, les peuples représentés ici ne constituent pas à eux seuls l'Europe toute entière, mais ils constituent - comme l'ont déclaré, en 1969, à La Haye, les Chefs d'État ou de Gouvernement de la Communauté ancienne - le noyau de l'unification européenne. Consciente de ce fait, la Communauté élargie établira des liens particulièrement étroits avec les Etats européens qui, tout en ne nous rejoignant pas, demandent à maintenir ou à établir avec nous des relations spéciales. Dans cette partie du monde, qui a souffert pendant des siècles des désaccords et des rivalités entre les vieilles nations qui la composent, la Communauté entend être un facteur de paix et de détente.

Cette Communauté aura également à cœur de maintenir au-delà de l'Europe les relations d'amitié, de solidarité et de coopération, si intenses et si diverses, que chacun de nous souhaite maintenir et développer

avec nos partenaires d'outre-Atlantique.

Cet élargissement sera aussi l'occasion de confirmer les liens déjà noués avec les pays qui ont voulu librement conclure avec nous des accords d'association. Ces accords peuvent être étendus, en particulier, à ceux des Etats du Commonwealth dont la situation économique est comparable à celle des Etats Africains et Malgache Associés.

De manière générale, l'élargissement de notre Communauté ne fait qu'accroître notre devoir de solidarité vis-à-vis de tous les peuples moins favorisés, auxquels l'Europe doit paraître comme un partenaire susceptible de contribuer à leur développement et à leur croissance économiques.

Ainsi conçue, notre Communauté, loin d'être un rempart qui nous sépare du monde extérieur, devient une incitation puissante à une collaboration améliorée et intensifiée sur le plan des échanges commerciaux, du développement économique, bref, d'une répartition plus équitable des réalisations que le génie de nos civilisations, les efforts de promotion économique et sociale et le développement industriel et technologique peuvent apporter au monde qui attend de l'Europe un effort correspondant à ses énormes possibilités et à sa volonté d'être au service de la paix et de la prospérité. Nous pourrions notamment avec un esprit communautaire renforcé et sans abdiquer de nos responsabilités nationales nous asseoir à la table de cette autre conférence qui se prépare et qui touchera aux problèmes essentiels de la sécurité et de la coopération sur l'ensemble du continent européen.

Un tel rôle n'est cependant concevable que pour autant que notre Communauté puisse continuer à se développer à l'intérieur et à faire face aux problèmes nouveaux, de plus en plus ardues, qui se posent au fur et à mesure que nous réalisons les objectifs primaires inscrits dans les Traités de Paris et de Rome. Dès avant son élargissement déjà, notre Communauté s'est engagée dans la voie de l'approfondissement et du renforcement. En particulier, un plan, ambitieux mais réaliste, d'Union Economique et Monétaire a été adopté. Sa réalisation dans un cadre élargi doit en accentuer la portée et - si possible - en accélérer la mise en œuvre.

Des progrès, trop timides peut-être mais sensibles, ont été accomplis sur la voie d'une coopération en matière de politique étrangère, et le principe d'un renforcement de celle-ci et d'une amélioration des méthodes retenues ainsi que la recherche de nouveaux domaines de coopération a été consacrée solennellement par les Ministres des Affaires Etrangères.

Des impulsions nouvelles à notre action commune doivent se dégager tout naturellement du processus que nous engageons aujourd'hui et qui devrait, avant la fin de cette année encore, connaître une confirmation solennelle à l'occasion d'une nouvelle réunion des Chefs d'État ou de Gouvernement, à laquelle participeront évidemment les Etats qui, aujourd'hui, signent avec nous ce Traité.

Nous continuerons d'ailleurs à bénéficier des avantages de procédures efficaces, qui ont fait leur preuve, à savoir l'attribution d'importantes compétences aux Institutions de nos Communautés. Ces compétences, qui s'accroissent tout naturellement par le seul effet déjà du développement de l'action communautaire, se trouveront non seulement confirmées, mais devront sans doute être élargies le moment venu. A ce titre, la participation des mandataires élus de nos peuples constitue un apport des plus précieux.

Ainsi conçue, cette Communauté élargie, européenne mais ouverte vers l'extérieur, intégrée sur le plan économique mais soucieuse de respecter la personnalité de chacun, organisée mais garantissant la libre expression des forces politiques aussi bien que des représentants économiques et sociaux, vise en définitive un seul et grand objectif : la valorisation de tout ce que nous avons de meilleur.

Elle répond surtout aux aspirations d'une génération nouvelle, pour qui nos querelles d'hier perdent toute signification devant les perspectives d'avenir qui apparaissent à une Europe qui ne reste plus tributaire des particularismes, mais qui, prenant conscience de ce que rend possible cette grande entreprise, en exige aussitôt la réalisation.